

**COMPTE RENDU  
ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU SYNDICAT**

**mardi 2 avril 1996 de 11 h 30 à 13 h 30  
salles de vidéoconférence Montréal et Québec**

**Étaient présents:**

*Montréal*

Yves Bertrand  
Paul Bleton  
Frank Bonkowski  
Jacques Bordier  
Huguette Dussault  
Sylvain Giroux  
France Henri  
Otto Ikomé  
Roger Lamontagne  
Alain Laramée  
Gilles Lavigne  
Angéline Martel  
Lise Parent  
Samuel Pierre  
Claude Rigault  
Michel Sénécal  
Diane Gabrielle Tremblay  
Kevin Wilson

*Québec*

Louis Demers  
Raymond Duchesne  
Pierre Gagné  
France Gagnon  
Yves Jean  
Jean-Yves Lescop  
Jacques Renaud  
Louis Villardier  
Hubert Wallot

**Étaient absents:**

Louise Bertrand  
Louise Bourdages  
Raymond Brulotte  
André-Jacques Deschênes  
Louise Sauvé  
Marc Couture  
Marie-Josée Legault  
Pierrette Massé

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Compressions budgétaires 1996-1997
  - 2.1 Points sujets à négociation
    - 2.1.1. Maintien du niveau de rémunération actuel (loi 102)
    - 2.1.2. Congés de développement professionnel (90% à 80%)
  - 2.2. Points sujets à représentations
    - 2.2.1. Passage de 4 à 3 UER
    - 2.2.2. Réduction des honoraires de conception de 8%
    - 2.2.3. Mobilité professeurs-cadres (remplacement de Louise Bertrand)

## 1. Adoption du projet d'ordre du jour

Alain Laramée propose l'adoption de l'ordre du jour. Jean-Yves Lescop appuie. Unanimité.

## 2. Compressions budgétaires 1996-1997

Afin de pouvoir prendre une décision éclairée, on demande à Yves Bertrand de fournir, dans un premier temps, l'information disponible sur chacune des rubriques du point 2. On convient de faire ainsi.

### *Maintien du niveau de rémunération actuel (loi 102)*

Yves Bertrand informe l'assemblée des effets de la loi 128 et précise les augmentations de salaire qui y sont rattachées. La proposition de l'administration de la Télé-université vise à appliquer des mesures équivalentes à celles de la loi 102 et à nous amener à renoncer aux augmentations de salaire prévues par la loi 128.

Suite à une série de question, il précise les point suivants.

Cette mesure représente 25 000\$ et 35 000\$ d'économie sur le salaire des professeurs.

Le syndicat 2051 refuse cette proposition et l'Association des cadres attend de connaître notre proposition avant de se prononcer.

Dans les autres universités, la demande des administrations est semblable sauf à l'UQAM où la demande de réduction de salaire est de 5%.

Le responsable du Comité de négociation observe que cette proposition contrevient à l'entente de principe sur laquelle repose le projet de convention collective dûment accepté par l'administration de la Télé-université.

### *Congés de développement professionnel (réduction de 90% à 80%)*

Cette demande est faite par les administrations de toutes les universités. Le responsable du Comité de négociation observe que cette demande contrevient au projet de convention collective.

Le responsable du Comité de négociation informe l'assemblée que l'approbation finale du projet de convention par le Siège social de l'Université du Québec devrait nous être annoncée d'ici un jour ou deux.

### *Passage de 4 à 3 UER*

Cette proposition de l'administration est faite dans le but d'économiser 24 300\$.

### *Réduction des honoraires de conception de 8%*

L'enveloppe des honoraires de conception est prise à même un budget d'honoraires professionnels global que l'administration veut réduire de 8%. On craint que cette coupure s'applique sans discrimination au budget de conception ce qui a un impact sur les conditions de travail des professeurs.

Le président du Conseil professoral nous informe que Guy Provost a évoqué une coupure de l'ordre de 30 000\$ dans le budget de conception, ce qui équivaut à peu près à 8%.

*Mobilité professeurs-cadres (remplacement de Louise Bertrand)*

L'affectation d'un cadre pour faire les tâches de la professeure Louise Bertrand montre que l'administration n'a pas l'intention de combler les postes de professeurs qui deviennent vacants.

Encore une fois, le responsable du Comité de négociations informe l'assemblée que cette mesure contrevient au projet de convention collective.

*Période de discussion*

Les membres discutent de l'ensemble des compressions qui concernent les professeurs et expriment les idées suivantes.

En réponse aux demandes patronales, le syndicat devrait demander à l'administration de fixer un plancher d'emploi.

Les compressions proposées sont une dénonciation du projet de convention collective et, en conséquence, il faudrait retourner à la table de négociation pour obtenir une entente sur les compressions qui touchent des points couverts par la convention collective.

Même si ce sont surtout les articles 16 et 29 du projet de convention collective qui sont surtout visés, les compressions proposées par la Télé-université touchent d'autres articles qui, de manière indirecte, donnent certaines garanties relatives aux statuts d'emploi, à l'embauche et aux salaires.

Certains suggèrent qu'étant donné l'urgence de la situation, il serait préférable de se prononcer séance tenante sur les demandes affectant la convention collective.

Finalement, la question est de savoir si on se prononce séance tenante ou si on décide d'ouvrir à nouveau la négociation en mandatant le Comité de négociation d'arriver à une nouvelle entente ou encore si on demande à l'assemblée de prendre position sur les compressions au cours d'une autre assemblée spéciale qui se tiendrait après que les membres auront pris connaissance du projet actuel de convention collective.

*Proposition*

Alain Laramée fait la proposition suivante.

1. Que le syndicat signifie à l'administration de la Télé-université que nous considérons certaines compressions budgétaires 96-97 comme des amendements au projet de convention collective, notamment l'article 29.
2. Qu'une assemblée spéciale soit convoquée dans les plus brefs délais pour étudier le projet de convention collective auquel seront adjoints les amendements de l'employeur.

La proposition est appuyée par Yves Jean.

Vote: 22 pour; 2 abstentions.

*Assemblée spéciale*

Les membres conviennent de se réunir en assemblée spéciale à Montréal le 16 avril de 10h 00 à 17h 00.

France Henri  
Secrétaire